

## Taxation des fabricants de tabac : le CNCT salue l'initiative du député Jean-Marie Le Guen



**Le Comité National Contre le Tabagisme approuve l'instauration d'une taxe sur les fabricants de tabac qui réalisent des profits sur la mort de personnes et transfèrent l'intégralité des coûts de tabagisme sur la société. Cette taxation permettrait de financer la mise en œuvre de mesures dont l'efficacité a été démontrée pour réduire durablement la consommation de tabac.**

**Paris, le 17 juillet 2012** – Le député Jean-Marie Le Guen vient d'annoncer le dépôt d'une proposition de loi visant à instaurer une taxation sur les fabricants de tabac. Cette disposition avait déjà été préconisée par des parlementaires UMP l'année passée, notamment les députés Yves Bur et Jean-Marc Nesme alertés par la gravité de la situation du tabagisme dans notre pays.

Le tabac constitue en effet la première cause de mortalité évitable. Les dernières données de consommation du baromètre de l'INPES font état d'une aggravation générale de la consommation de tabac dans notre pays, en particulier chez les femmes. **Aujourd'hui, la France compte plus de 15 millions de fumeurs et le tabac est de loin la drogue la plus consommée par les jeunes dès 12-13 ans.**

De plus, contrairement aux idées reçues, **le tabac coûte extrêmement cher à nos finances et à la société dans son ensemble.** Les économistes évaluent le coût social du tabac à près de 50 milliards d'Euros, les recettes fiscales sur les produits du tabac étant limitées à moins de 15 milliards.

Les taxes sur le tabac sont loin de couvrir les dépenses engagées pour payer le traitement des maladies du tabac et toutes les conséquences économiques associées. Selon le Pr Martinet, Président du Comité National Contre le Tabagisme, « **il est indispensable que les fabricants de tabac, qui continuent à voir leur marge bénéficiaire s'envoler, participent au coût financier causé par la consommation de leurs produits et que les mesures permettant de réduire la consommation puissent être financées à la hauteur des enjeux** ».

### Contact presse :

Pr. Yves MARTINET  
Président du CNCT  
06 83 51 31 69

Emmanuelle BEGUINOT  
Directrice du CNCT  
06 18 36 84 87

### A propos du CNCT :

Le Comité National Contre le Tabagisme est la première association qui s'engage et agit pour la prévention et la protection des personnes face aux méfaits du tabac et aux pratiques de son industrie. En France, le tabagisme reste la première cause de mortalité prématurée et évitable. Pour lutter contre ce fléau, le CNCT mène à la fois des actions de prévention afin de sensibiliser sur ces dangers et des actions de plaidoyer pour faire adopter des mesures de protection efficaces.



### Comité National Contre le Tabagisme

68, boulevard Saint-Michel - 75006 PARIS - [cnct@cnct.fr](mailto:cnct@cnct.fr)  
tél : + 33 (0) 1 55 78 85 10 - fax : + 33 (0) 1 55 78 85 11



pour en savoir plus :  
[www.cnct.fr](http://www.cnct.fr)